

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-cinq le **lundi 30 juin**, le Conseil Municipale **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal le 24 juin 2025**

<b>Objet</b>
<b>N° 25/05/01</b>
<b>Autorisation de signature de la convention de servitude de passage et de « tour d'échelle » avec le SDIS 74</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

**Représentés**

**Absents excusés** Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** la convention de servitude de passage et de « tour d'échelle » établie entre la commune de Vallorcine et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Savoie,

**Considérant** que, dans le cadre de travaux de remblaiement et en vue de la future occupation de la parcelle communale cadastrée B713, enclavée, il est nécessaire de permettre un accès par les parcelles B751 et B752 appartenant au SDIS de la Haute-Savoie,

**Considérant** que cette convention prévoit l'établissement d'un droit de passage temporaire pendant la durée des travaux, puis la constitution d'une servitude de passage permanente au bénéfice de la commune à leur issue,

**Considérant** que cette convention est consentie à titre gratuit et fixe les obligations réciproques des parties,

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude de passage et de « tour d'échelle » avec le SDIS de la Haute-Savoie, telle que présentée en séance,
- **CHARGE** le Maire de procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



Acte certifié exécutoire le : 01/07/2025  
Télétransmis en Préfecture le : 01/07/2025  
Notifié ou publié le : 01/07/2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches

ID : 074-217402908-20250630-25\_05\_01-DE